



## **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 24 septembre 2018 à 20 h 30

Convocation du 15 septembre 2018

**Etaient présents** : Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Marie BOULAY, Jean-Yves BOURGE, Fatima CHENNOUKH, Joël CHESNIER, Michel DEROUINEAU, Laetitia GUTKNECHT, Jean-Daniel NOEL, Marie-Line REVEL

**Absents excusés** : Sylvie HERON pouvoir à Bruno LECOMTE  
Manuella AUBRY CHABLE pouvoir à Christian BARBEAU

**Était absent non excusé** : Pascal MARTIN

**Secrétaire de séance** : André DIAZ est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Choix des entreprises pour les MAPA huisseries et chauffage (école élémentaire)
- Choix du bureau d'étude pour l'AMO de la place du Mail
- Création d'une commission suivie des travaux d'aménagement de la place du Mail
- Délibération pour le transfert des restes à recouvrer versés par les délégataires antérieurs (transfert de la compétence assainissement à la CdC OBB)
- Remplacement des candélabres résidences des Tilleuls et de Bellevue
- Travaux de voirie
- Présentation du rapport de la CLECT et vote
- Création d'un poste (surveillance temps du midi) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Etude encadrée montant de l'indemnité et prix de la cession
- Redevance ENEDIS
- Nomination des coordonnateurs pour le recensement 2019
- Point sur les commissions
- Questions diverses

---

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 5 juillet apporte des remarques particulières.

Le compte rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

❖ **Choix des entreprises pour les MAPA huisseries et chauffage (école élémentaire)**

Christophe LALOU présente l'analyse des offres pour le MAPA chauffage de l'école élémentaire :

N° ordre	Entreprise	Total Technique	Total Prix	Total réalisation	Total	Classement
1	PASTEAU	26,46	0,15	14,78	41,39	3
2	AXICLIM	30,00	28,46	30,00	88,46	1
3	SECURITE PROTECT	28,23	40,00	4,00	72,23	2

Christophe LALOU explique que pour ce marché, à la vue des pièces de l'offre, le maître d'ouvrage propose de retenir l'entreprise SECURITE PROTECT considérée comme la mieux-disante, pour un montant de **21 426.25 € HT** soit 25 711.50 € TTC, cependant le maître d'ouvrage doit choisir l'entreprise qu'il souhaite pour ses qualités de mieux disant.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal choisissent l'entreprise SECURITE PROTECT pour un montant HT de **21 426.25 € HT** et ils autorisent le Maire à signer le marché

Vote pour 17 contre 0

Laurent COCHONNEAU indique aux membres du Conseil qu'aucune entreprise n'a répondu au MAPA Huisseries, il est donc déclaré infructueux et il sera relancé prochainement.

❖ **Choix du bureau d'étude pour l'AMO de la place du Mail**

Laurent COCHONNEAU présente l'analyse des offres :

N° ordre	Entreprise	Point critère prix	Point critère technique	Point critère délai	Total	Classement
1	SOMIVAL	16,86	0,00	0,00	16,86	3
2	CRESCENDO	0,00	5,00	20,00	25,00	2
3	ASCOREAL	50,00	30,00	20,00	100,00	1

Laurent COCHONNEAU explique que pour ce marché, à la vue des pièces de l'offre, le maître d'ouvrage propose de retenir le bureau d'études ASCOREAL considérée comme la mieux-disante, pour un montant de 14 850 € HT soit 17 820 € TTC, soit la tranche ferme de l'offre, cependant le maître d'ouvrage doit choisir l'entreprise qu'il souhaite pour ses qualités de mieux disant.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal choisissent le bureau d'études ASCOREAL pour un montant HT de 14 850 € HT et ils autorisent le Maire à signer le marché

Vote pour 17 contre 0

❖ **Création d'une commission suivie de travaux d'aménagement de la place du Mail**

Laurent COCHONNEAU demande aux membres du Conseil lesquels souhaitent participer à la commission : Claudine BIZOT, Marie-Line REVEL, Fatima CHENNOUKH, André DIAZ, Bruno LECOMTE, Jean-Daniel NOEL, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Laurent COCHONNEAU et Jean-Marie BOULAY.

❖ **Délibération pour le transfert des restes à recouvrer versés par les délégataires antérieurs**

Suite à l'émission de titres de recettes pour l'encaissement de redevances reversées par les délégataires assainissement, M. Pirault, le trésorier, nous a informé que ces recettes, portant, au moins partiellement, sur des périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2018, constituent des restes à recouvrer qui ne sont pas forcément transférés à la CdC OBB.

Ce décalage dans l'encaissement de ces recettes étant habituel (les redevances N-1 servent à payer les dépenses N), ne pas les transférer à la CdC OBB poserait un gros souci budgétaire et créerait une inégalité vis à vis des communes en régie qui ont bien facturé l'année 2017 au nom de la CdC OBB.

Aussi, le maire indique qu'il est proposé au Conseil de prendre une délibération de principe prévoyant le transfert à la CdC de tous les restes à recouvrer issus des délégataires.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité que tous les restes à recouvrer assainissement sont transférés à la Communauté de Communes.

Vote pour 17 contre 0

❖ **Remplacement des candélabres résidences des Tilleuls et de Bellevue**

Laurent COCHONNEAU présente 3 devis pour le remplacement des candélabres résidences des Tilleuls et de Bellevue :

LTP	12 500 € HT
ERS	12 400.92 € HT
CITEOS	10 800.02 € HT

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal choisissent à l'unanimité l'entreprise CITEOS pour un montant HT de 10 800.02 €.

Vote pour 17

❖ **Travaux de voirie**

Laurent COCHONNEAU présente 2 devis pour des travaux de voirie route du Buron et de Roupperroux :

COLAS	9 171.03 € HT
HRC	6 725.00 € HT

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal choisissent à l'unanimité l'entreprise HRC pour un montant HT de 6 725 €.

Vote pour 17

Avant le vote il y a un débat concernant l'opportunité de ces travaux de voirie.

Jean-Yves BOURGE pense que le fait de poser des bordures va être gênant pour les poids lourds et les véhicules agricoles qui empruntent la route du Buron. Il faudrait peut-être penser à un élargissement de la voie.

Bruno LECOMTE précise que cet aménagement est nécessaire afin de protéger une construction.

Jean-Yves BOURGE pense qu'en effet il faut protéger cette construction.

En conclusion, la pose de bordures va être réalisée et il faudra réfléchir à la pose de nouveaux panneaux indicateurs ou à des travaux ultérieurs.

### ❖ **Présentation du rapport de la CLECT et vote**

Bruno LECOMTE présente le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 21 juin dernier arrêtant le montant des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 inhérentes :

- Aux compétences Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Au service de gestion des eaux pluviales urbaines, rattaché à l'assainissement collectif

Pour notre commune, le montant des charges supplémentaires transférées en 2018 s'élève à :

- GEMAPI : 6 000 €
- Service de gestion des eaux pluviales urbaines : 1 € par ml de réseau d'eaux pluviales soit 6 713 € auquel il faut ajouter, un montant de 800 € pour les bassins 500 € pour les fossés situés en zone urbaine ou à urbaniser du PLU soit un total de 8 013 €.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Vote pour 17

### ❖ **Création d'un poste (surveillance temps du midi) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

La commission restaurant scolaire souhaite qu'un nouvel agent soit recruté pour la surveillance du temps du midi. En effet, deux animateurs peuvent se retrouver avec 60 enfants ce qui peut poser des difficultés en cas d'accident ou d'absence du coup il y a un décalage.

Christophe LALOU propose aux membres du Conseil municipal de créer un CDD pour une durée hebdomadaire de 7 h 25 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et jusqu'au 5 juillet 2019 indice brut 347.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

La personne recrutée est Brenda FOURNIER.

Bruno LECOMTE indique que la commune n'est pas affiliée à la CAF donc ne touche pas de prestations pour le temps du midi. En effet, la CAF a des critères élevés en ce qui concerne le nombre d'animateurs.

Laetitia GUTKNECHT indique qu'à la mise en place de ce temps du midi, il n'aurait pas été judicieux de faire appel à la CAF.

Bruno LECOMTE pense que si la commission demande par la suite une nouvelle embauche il faudra peut-être se rapprocher de cet organisme car nous ne serions plus très loin de leurs exigences.

### ❖ Etude encadrée montant de l'indemnité et prix de la cession

Durant l'année scolaire 2017-2018, 19 enfants ont fréquenté l'étude encadrée du jeudi soir. Les familles ont participé pour un montant de 783 € et l'indemnité de l'enseignant s'élève à 635 €.

La commission scolaire a décidé de laisser l'heure d'étude encadrée au même tarif que pour l'année scolaire 2017-2018.

Mathilde PLU propose de fixer le montant de l'étude encadrée à 1.80 € la séance pour l'année 2018-2019.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

Vote pour 17

La commission scolaire a décidé de renouveler l'indemnité pour l'enseignant qui assure l'étude encadrée à 24.43 € par heure au même tarif que pour l'année scolaire 2018-2019.

Mathilde PLU indique qu'il sera octroyé à M Patrick BLAISON une indemnité d'un montant de 24.43 € par heure effective d'étude encadrée.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

Vote pour 17

### ❖ Nomination des coordonnateurs pour le recensement de la population

M le Maire propose de nommer Stéphanie DULUARD et Amélie ECH CHAFIY DAVAZE coordonnatrices communales pour la campagne de recensement de la population 2019.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Vote pour 17

### ❖ Recette ENEDIS

Conformément aux articles L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité.

La redevance due au titre de l'année 2018 s'établit à 245 €.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité l'émission de ce titre de recettes.

Vote pour 17

### ❖ Questions diverses

#### Décision modificative 2

La trésorerie d'Ecommoy demande une rectification afin de ne pas amortir une subvention reçue en 2017 d'un montant de 4 425 € (fond de concours CdC OBB).

Investissement dépenses	
13151 (Subvention transférable)	+ 4 425
020 (dépenses imprévues)	- 4 425

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

### Investissement école maternelle Roland DERET

Mathilde PLU présente les divers investissements prévus :

Mobiliers pour l'extérieur :	Total	1 092.11 € HT	
2 draisiennes		130.00 € TTC	l'unité soit 260.00 € TTC
1 véhicule à plusieurs (super tandem)		177.01 € TTC	l'unité
1 twister pieds		169.80 € TTC	l'unité
1 twister mains		179.90 € TTC	l'unité
2 tricycles		52.70 € TTC	l'unité soit 305.40 € TTC
Mobiliers collectifs :	Total	606.18 € HT	
1 écran pour projection		139.64 € TTC	l'unité
4 draps		11.70 € TTC	l'unité soit 46.80 € TTC
1 chevalet tryptique		166.74 € TTC	l'unité
1 sèche dessein mobile		253.00 € TTC	l'unité

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

### Fêtes et cérémonies

Christian BARBEAU rappelle aux élus qu'il faut donner une réponse pour le pot de la rentrée afin qu'il soit bien organisé. Certains élus indiquent qu'ils n'ont pas reçu l'invitation.

Christian BARBEAU propose aux membres du Conseil de préparer leurs remarques concernant le bilan s'il y en a sur le rapport annuel environnement.

Bruno LECOMTE précise qu'il sera juste à approuver et non modifiable.

Christian BARBEAU souhaite pour un surcroît d'activité suite à l'arrêt maladie d'un agent, engager une personne pour le mois d'octobre 2018. Il propose de prendre la personne que nous avons durant l'été.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord afin de prendre un agent pour un surcroît d'activité suite à un arrêt maladie, il sera à 35 heures, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2018, indice brut 347.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

Vote pour 17

Le poste est attribué à Michel DELAROCHE.

### Logements communaux

Fatima CHENNOUKH propose aux membres du Conseil municipal de fixer le prix du loyer au 3 rue d'Anjou à 550 € mensuel.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent cette demande.

Vote pour 15            abstention    2

### Renouvellement du bail de la longère

André DIAZ propose aux membres du Conseil municipal de renouveler le bail de location précaire pour la location du bâtiment communal « Longère » pour une durée de trois mois aux médecins d'Ecommoy pour un montant mensuel de 30 €, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

### Commission senior

Laëtitia GUTKNECHT informe les membres du Conseil que la prochaine commission aura lieu le 10 octobre à 20 h 30.

### Information PPI (Plan Particulier d'Intervention)

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le PPI de Saint-Gervais-en-Belin va être révisé.

### Commission travaux

Christophe LALOU présente un devis de l'entreprise GALASSO pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire d'un montant de 3 933.68 € HT.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité ce devis.

Vote pour 17

### 11 novembre

Bruno LECOMTE et Christian BARBEAU participeront à une réunion le 25 septembre au matin avec Yohann LEBRETON du centre social, des représentants de la clef de voûte afin de préparer au mieux cette commémoration.

### Demande de subvention

André DIAZ présente une demande de subvention de l'association Refuge les fermes du miracle des rescapés afin de les aider dans leur activité.

Christian BARBEAU pense que l'association devrait avoir son siège social sur la commune pour être éligible ce qui n'est pas le cas.

Jean-Yves BOURGE indique aux membres du Conseil que le site choisit n'est pas idéal car en cas de fortes précipitations le terrain inonde.

André DIAZ propose de verser à l'association Refuge les fermes du miracle des rescapés 150 € de subvention à titre exceptionnel.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition.

Vote pour 9                    abstention 8

L'association SUBAQUA-CLUB demande une subvention exceptionnelle suite aux travaux qu'elle a effectués le jeudi 13 septembre sur le Rhonne à la demande de la secrétaire du bassin du Rhonne.

M. le Maire va demander aux maires de Moncé-en-Belin et de Laigné-en-Belin s'ils vont participer aux frais.

Levée du Conseil à 22 h 45

Prochain Conseil municipal le 29 octobre 2018

Le Secrétaire de séance,

André DIAZ

Le Maire,

Bruno LECOMTE